

Solstice sauna

Décision du conseil municipal
21 novembre 2022



Rappel du projet

- Implantation d'un sauna flottant public un quai MacPherson.
- Deux saunas.
- Deux vestiaires.
- Échelle avec accès au lac Memphrémagog.
- Petite piscine intérieure.



Retour sur les consultations

- Consultations citoyennes en amont pour guider le conseil municipal dans sa prise de décision.
- Plus de 1 000 personnes ont participé:
 - Consultation en personne (4 octobre)
 - Sondage (5 au 14 octobre)
- Priorités des élus : rester neutres et être à l'écoute des citoyens.
- Merci aux participants! Votre opinion est importante.

Retour sur les consultations

- Principaux **points positifs** notés par les participants (consultation en personne et sondage) :
 - Innovation
 - Ajout à l'offre touristique de la région

Sondage (966 répondants)

- 64,7 % sont favorables au projet
- 54,35 % sont favorables au site du quai MacPherson

Retour sur les consultations

- Principaux **points négatifs** notés par les participants :
 - Environnement
 - Emplacement
 - Percées visuelles

Environnement

- Étude environnementale réalisée par Aqua-Berges;
- Démarche avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs;
- Les installations ne nuiront pas à la protection du lac, ni à la frayère de truites grises située à proximité du site.

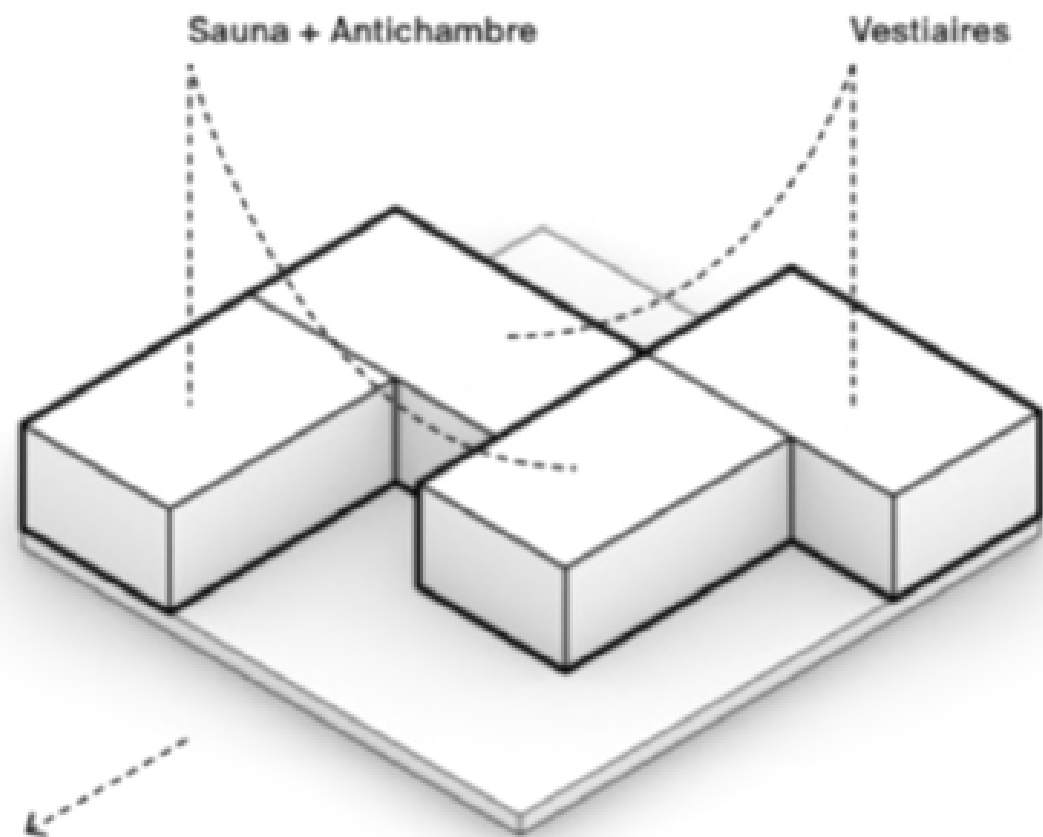
Emplacement

- Différentes analyses ont été effectuées.
- Le choix du quai MacPherson est le meilleur emplacement pour le projet.
- Vocation du quai MacPherson :
centralisation des activités commerciales à
vocation nautique qui sont offertes par des
entreprises privées.

Percées visuelles

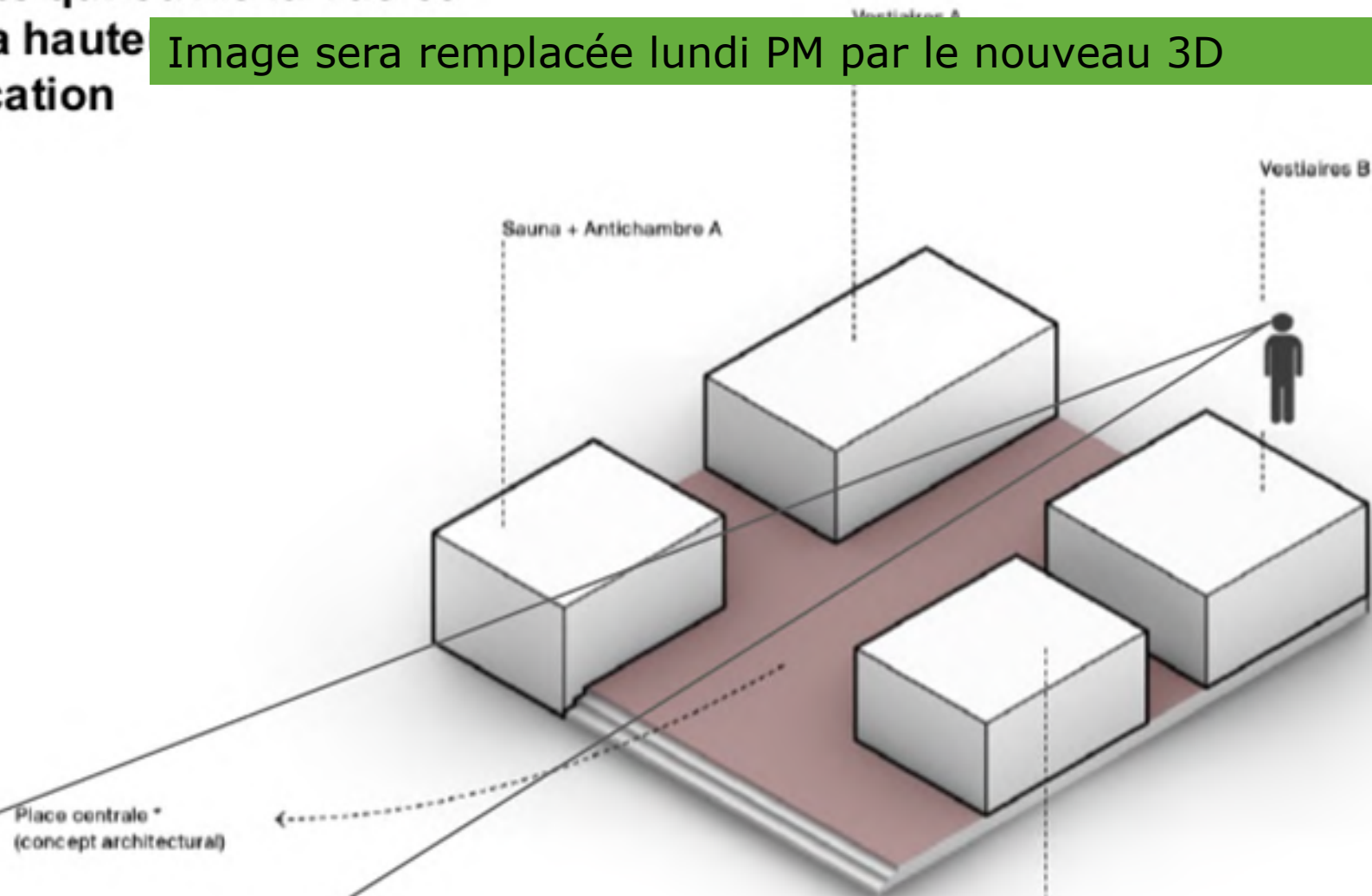
- Modifications ont été faites aux plans préliminaires.
- Hauteur des structures réduite de 3 pieds.
 - Entre 8 et 10 pieds selon le niveau du lac.
- Ouverture de l'espace entre les bâtiments pour laisser une vue intégrale aux passants.
- Plans 3D révisés à venir seront soumis à des fins d'approbation.

Ancienne disposition des bâtiments



**Nouvel aménagement des
bâtiments qui ouvre la vue et
baisse la hauteur
l'embarcation**

Image sera remplacée lundi PM par le nouveau 3D



Les plans révisés seront soumis à la Ville de Magog à des fins d'approbation dans les prochaines semaines.

Percées visuelles

- Modifications ont été faites aux plans préliminaires.
- Hauteur des structures réduite de 3 pieds.
 - Hauteur totale entre 8 et 10 pieds selon le niveau du lac.
- Espace entre les bâtiments complètement ouvert pour laisser une vue intégrale aux passants.
- Plans révisés à venir.

Échéancier

- **21 novembre** : 1^{er} projet de règlement (règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012)
- **13 décembre** : Assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme
- **16 janvier 2023** : 2^e projet de règlement et avis de motion
- **6 février 2023** : Adoption du règlement
- **2 mars 2023** : Approbation MRC et entrée en vigueur du règlement